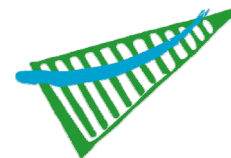


le

# point sur...

*l'aménagement numérique*



Oise-la-Vallée

Agence d'urbanisme  
et de développement  
de la vallée de l'Oise

**Claire AGOSTINI**

**novembre 2009**

**L'aménagement numérique** est un élément concourant aux dynamiques locales, tant pour les particuliers que pour les entreprises et les services publics. Il s'agit d'un **enjeu national** dont la portée économique et sociale pour les territoires est conséquente.

Ainsi, en 2004, le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement des Territoires (CIADT) a retenu le principe qu'à l'horizon 2007 toutes les communes de France devraient avoir accès à l'Internet haut débit et que les principales zones d'activité économique du pays devraient bénéficier d'offres à 100 Mbit/s à un coût abordable.

**La Loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008**, dite loi LME, prévoit pour sa part<sup>1</sup> plusieurs dispositions visant à améliorer l'aménagement numérique et rend ainsi obligatoire le fibrage des immeubles neufs à compter de 2010. Elle impose également la mutualisation entre les opérateurs de la partie terminale des réseaux en fibre optique. Elle vient renforcer la **loi du 21 juin 2004**, dite « loi pour la confiance dans l'économie numérique », qui place les collectivités territoriales au cœur de l'aménagement numérique du territoire en leur conférant la possibilité de créer et d'exploiter des réseaux de communication électronique<sup>2</sup>.

C'est dans ce contexte qu'a été élaboré par le Secrétariat d'Etat chargé de la prospective, de l'évaluation des politiques publiques et du développement de l'économie numérique le plan de développement de l'économie numérique. Baptisé **France numérique 2012**<sup>3</sup>, ce plan vise à replacer la France parmi les grandes nations numériques à l'horizon 2012. Il repose sur quatre priorités : permettre à tous les français d'accéder aux réseaux et aux services numériques, développer la production et l'offre de contenus numériques, accroître et diversifier les usages et les services numériques dans les entreprises, les administrations et chez les particuliers, moderniser la gouvernance de l'économie numérique. Pour cela, trois grands objectifs ont été fixés : garantir à tous les Français l'accès à Internet haut débit, assurer le passage au tout numérique audiovisuel avant le 30 novembre 2011, réduire la fracture numérique.

L'aménagement numérique, à l'échelle d'un territoire, doit permettre d'accéder aux réseaux haut débit de manière simple, sécurisée et bon marché et proposer une offre de services appropriés. Les trois principes à considérer sont les suivants : disponibilité, qualité et prix. Conjuguer au mieux ces trois éléments permet de minorer la fracture numérique sur un territoire.

## LEVIERS D'ACTION

Déployer des infrastructures de réseaux et de communication neutres et mutualisés, en faisant intervenir la collectivité si nécessaire

Aménager un parc immobilier connecté, notamment pour les entreprises

Mettre en œuvre une politique de développement de l'usage des TIC auprès des entreprises et du grand public.

## ENJEUX

Attractivité économique du territoire (offre haut débit concurrentielle)

Compétitivité des entreprises

Cohésion sociale et désenclavement (services en ligne, télétravail, téléformation).

## OBJECTIFS

*Grand public :*  
proposer plusieurs offres triple play (Internet, TV et téléphonie fixe)

*Entreprises et services publics :*  
proposer du très haut débit (100Mbit/s et plus) à un coût acceptable.

<sup>1</sup> chapitre 1<sup>er</sup> du Titre III intitulé « développer l'accès au très haut débit et au Numérique sur le territoire »

<sup>2</sup> Insertion de l'article L1425-1 dans le Code général des Collectivités territoriales

<sup>3</sup> [www.francenumerique2012.fr](http://www.francenumerique2012.fr)

# L'aménagement numérique dans l'Oise

## LES USAGES DES TIC...

### ...dans les entreprises

#### Usages classiques

La première utilisation des TIC dans les entreprises demeure le mail, qui est devenu un moyen de communication indispensable, remplaçant largement le fax dans le cadre de la transmission de documents. Par ailleurs, une majorité d'entreprises est désormais pourvue d'un site internet, qui peut être un simple support de communication ou un véritable outil commercial permettant de gérer les commandes des clients.

#### Usages liés à l'activité de l'entreprise

L'artisanat se révèle être le secteur le moins sensible aux TIC, la production restant bien évidemment le cœur de métier. Néanmoins, de plus en plus de PME, voire de TPE, ont désormais recours aux mails (transmission de devis et contrats) et sont sensibles, en termes d'affichage et de notoriété, à l'intérêt de mettre en place un site internet de présentation de l'activité. Cette tendance doit être encouragée et accompagnée par les collectivités et leurs partenaires. A ce titre, la CCI de l'Oise a mis en place un service visant à aider les entreprises à établir une stratégie sur internet.

Les entreprises tertiaires ont un rapport différent aux TIC car elles interviennent souvent dans des secteurs dont les TIC font partie intégrante.

#### Les nouveaux usages

Ces nouveaux usages ne sont accessibles qu'en présence d'une infrastructure THD. Il s'agit notamment de la vidéoconférence, de l'hébergement de serveurs ou encore de la conservation numérique des documents.

### ... chez les particuliers

L'utilisation d'Internet est de plus en plus répandue, en particulier grâce à l'émergence des offres Triple Play (Internet, téléphonie illimitée, télévision). Les usages sont variés, allant du commerce en ligne aux jeux en réseau.

## LES INFRASTRUCTURES

Ces usages multiples et variés des TIC nécessitent, en termes d'infrastructures, un effort soutenu afin d'améliorer l'accessibilité au très haut débit.

En 2009, l'Oise est un territoire particulièrement bien équipé avec un taux de couverture ADSL du département avoisinant les 99,3%. Cette couverture est assurée par le biais de 153 nœuds de raccordement (ou centraux téléphoniques). Le **Département de l'Oise** s'est donné pour objectif d'atteindre une couverture à 100% du territoire par le haut débit.

En effet, le Conseil Général de l'Oise mène depuis plusieurs années une politique en faveur des NTIC. Ainsi, en octobre 2000, il a adopté un projet ambitieux : « l'Oise au cœur du Net ». En 2001, une étude sur les besoins en télécommunication dans le département a montré une réelle carence des infrastructures et une absence d'offres alternatives, donc de concurrence.

Face à ce constat, le conseil général a décidé de mettre en place une infrastructure de télécommunications à haut débit, en vue de corriger les disparités d'aménagement numérique du territoire.

En février 2004, le Conseil Général a donc décidé de confier à l'opérateur **LD Collectivités**, dans le cadre d'une délégation de service public, la responsabilité de construire et d'exploiter un réseau de télécommunications haut débit départemental, appelé réseau « **teloise** ». Cette opération a nécessité un investissement total de plus de 50 millions €, dont 25 millions € financés par le Département de l'Oise et la Région de Picardie.

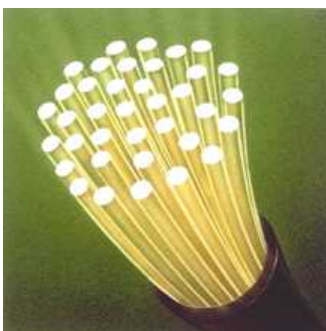


## Précisions techniques

Les types de réseaux déployés (fibre optique, cuivre, radio) dépendent principalement de la densité d'urbanisation des territoires ciblés (centres villes de grandes agglomérations, zones péri-urbaines, bourgs, zones rurales) et du public visé (entreprises et services publics ou grand public).

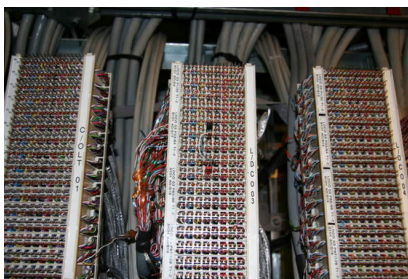
### **FIBRE OPTIQUE**

support capable de faire face à de gros débits



### **ADSL (cuivre)**

technologie la plus répandue et la moins onéreuse



Terminaison ligne ADSL

### **RESEAUX RADIO**

alternative pour les zones blanches non couvertes par l'ADSL. Il peut s'agir de téléphonie mobile (GPRS, 3G, 3G+), du WiFi et du WiMAX.



Antenne Wimax

## **L'ENJEU DU TRES HAUT DEBIT**

Le très haut débit (THD) est une technologie plus performante et plus fiable que le haut débit. Elle peut être jusqu'à 50 fois plus rapide que l'ADSL et permet la symétrie des échanges. Cela signifie que l'on peut envoyer autant de données que l'on en reçoit.

Le THD constitue un enjeu majeur pour les territoires car il est synonyme de compétitivité et d'attractivité économique accrue. Il est donc primordial pour les collectivités d'assurer le développement des infrastructures adéquates. Par ailleurs, cette technologie, qui concerne pour le moment essentiellement les entreprises, s'avèrera de plus en plus indispensable aux particuliers du fait de l'évolution des usages des TIC. Le THD constitue en premier lieu un enjeu d'attractivité économique et en second lieu un enjeu d'attractivité résidentielle.

=

#### Sources :

*Loi pour la confiance dans l'économie numérique*, 21 juin 2004  
*Loi de modernisation de l'économie*, 4 août 2008  
*Plan de développement de l'économie numérique - France numérique 2012*, octobre 2008 ;  
CETE de l'Ouest, *Le point sur...*, 25/09/2006 ;  
CETE de l'Ouest, *Intégration de l'aménagement numérique des territoires dans les stratégies territoriales & application au cas des SCOT - recueil à l'usage des services déconcentrés de l'Etat*, 7 janvier 2009  
EPURES, *SCOT Sud Loire - annexes au rapport de présentation*  
DREAL Picardie, *Atlas pour le Canal Seine-Nord-Europe*  
[www.teloise.fr](http://www.teloise.fr)  
[www.territoires.gouv.fr/tic](http://www.territoires.gouv.fr/tic)  
[www.arcep.fr](http://www.arcep.fr)  
[www.ariase.com](http://www.ariase.com)